

DECISION DU PRESIDENT.CA 055-2020

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2020-007 du 13 mars 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision

Demande d'adhésion de la Direction des Ressources Humaines

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver l'adhésion 2020 à l'association PARFAIRE (Pour Aider les Responsables de Formation des établissements d'enseignement supérieur dans leurs Activités d'Intervention et de Recherche).

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN

Signé par : Olivier Huisman
Date : 28/04/2020
Qualité : DGS - Signature électronique certifiée Certinomis AA et Agents -
1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

La présente décision est exécutoire dès son adoption par les membres du Conseil d'administration. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission au Rectorat. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 29 Avril 2020



Bulletin d'adhésion

MEMBRE ETABLISSEMENT*

MEMBRE ACTIF**

MEMBRE ASSOCIE***

* Membres « établissements » : établissements d'enseignement supérieur ayant mis en place une démarche de formation reconnue pour leurs personnels. Ils sont représentés par les RF, membres actifs de droit ou par un représentant désigné par celui-ci.

** Membres actifs : exercent à titre principal la fonction de responsable formation dans un établissement d'enseignement supérieur et dont l'établissement n'est pas membre de l'association.

*** Membres associés : proposés par au moins un membre actif, leur adhésion est validée par le CA au regard de l'intérêt qu'ils portent à la formation des personnels.

(Cf article IV – Statuts de l'association)

TARIFS D'ADHESION

Tarifs votés à l'Assemblée Générale du 23 janvier 2020

Etablissements comptant 2000 personnels* ou plus : **400 €**

Etablissements comptant moins de 2000 personnels* : **250 €**

Membre associé : **18 €**

A retourner, **accompagné d'un bon de commande** à Emilie Boulanger, trésorière de l'association : emilie.boulanger@ec-lyon.fr

*Effectifs pris en compte : personnels BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs, titulaires et contractuels
(données disponibles dans les bilans sociaux)

ETABLISSEMENT ADHERENT

Nom de l'établissement : UNIVERSITE D'ANGERS

Adresse : 40 rue de Rennes – 49035 ANGERS

Représenté par (Président ou Directeur) : Christian ROBLEDO

Réseau d'appartenance : Grand Ouest

Numéro d'adhérent* : ADH Cliquez ici pour entrer du texte.

(*se référer au numéro mentionné sur les factures / en cas de numéro égaré, contacter le coordonnateur de réseau)

DESIGNATION DU MEMBRE

Le soussigné, après avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur, demande l'adhésion en qualité de membre "établissement" à l'association PARFAIRE. Il désigne en qualité de membre actif, pour représenter l'établissement dans les travaux de l'association :

Mme – ~~M~~ (rayer la mention inutile) : Agathe JOULAIN

Fonction : Responsable du pôle formation des personnels, recrutement et concours

Titulaire / ~~non titulaire~~ (rayer la mention inutile)

Corps : ASI

Adresse professionnelle : 40 rue de Rennes – 49035 ANGERS

Tél : 0241962326 Courriel du membre actif : formation.personnels@univ-angers.fr

Pour garantir la continuité de l'accès à l'information en cas de vacance de fonction, Parfaire recommande l'utilisation d'une adresse

ACCES AUX RESSOURCES EN LIGNE (www.parfaire.fr)

*Il convient de préciser ci-dessous lorsqu'un ou plusieurs membres d'un même service nécessitent d'avoir des droits d'accès différenciés selon leur fonction au sein de l'association
L'association se réserve les droits de l'accès au site en cas d'adhésion impayée*

Mme – M (rayer la mention inutile) : Cliquez ici pour entrer du texte. **Fonction** : Cliquez ici pour entrer du texte.
Tél : Cliquez ici pour entrer du texte. **Courriel** : Cliquez ici pour entrer du texte.
Type de droits d'accès : Choisissez un élément.

Mme – M (rayer la mention inutile) : Cliquez ici pour entrer du texte. **Fonction** : Cliquez ici pour entrer du texte.
Tél : Cliquez ici pour entrer du texte. **Courriel** : Cliquez ici pour entrer du texte.
Type de droits d'accès : Choisissez un élément.

Mme – M (rayer la mention inutile) : Cliquez ici pour entrer du texte. **Fonction** : Cliquez ici pour entrer du texte.
Tél : Cliquez ici pour entrer du texte. **Courriel** : Cliquez ici pour entrer du texte.
Type de droits d'accès : Choisissez un élément.

Mme – M (rayer la mention inutile) : Cliquez ici pour entrer du texte. **Fonction** : Cliquez ici pour entrer du texte.
Tél : Cliquez ici pour entrer du texte. **Courriel** : Cliquez ici pour entrer du texte.
Type de droits d'accès : Choisissez un élément.

Ou

Adresse générique : formation.personnels@univ-angers.fr
Type de droits d'accès : Membre Etablissement

ADRESSE DE FACTURATION

Service Facturier

40 rue de Rennes – 49035 ANGERS
Cliquez ici pour entrer du texte.
Cliquez ici pour entrer du texte.
Cliquez ici pour entrer du texte.

Fait à Angers
le 12/03/2020

Le membre établissement, désigné comme représentant de
l'établissement au sein de l'association

Le Président ou le Directeur de l'établissement

UNIVERSITE D'ANGERS
40, rue de Rennes - B.P. 73532
49035 ANGERS Cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23

Directeur des Ressources Humaines


Frédéric JOLY